

## TUTORAT EN ETABLISSEMENT D'UN PROFESSEUR STAGIAIRE OU D'UN CONTRACTUEL BOE - BILAN D'ETAPE

---

### Circulaire n° 2024-007 du 8 janvier 2024 relative au bilan d'étape du tuteur

#### Les inspections du second degré

Affaire suivie par :

**Pour les PLP et les contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi** Sophie Bearn et Rafika Rais Tél. : 01 57 02 68 57 / 58 Mél : [Ce.ien-eget@ac-creteil.fr](mailto:Ce.ien-eget@ac-creteil.fr)

**Pour les professeurs certifiés, agrégés** Christine Pétró Tél. : 01 57 02 68 47 Mél : [ce.ipr1@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr1@ac-creteil.fr)

**Pour les P EPS** Valérie Métayer Tél. : 01 57 02 68 46 Mél : [ce.ipr4@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr4@ac-creteil.fr)

**Pour les CPE** Linda Salhi Tél. : 01 57 02 68 45 Mél : [ce.iprevs@ac-creteil.fr](mailto:ce.iprevs@ac-creteil.fr)

---

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les professeurs tuteurs d'enseignants stagiaires ou contractuels BOE

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements du public et privé  
sous contrat

---

#### Références :

- *Arrêtés du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisations des personnels enseignants et d'éducation du second degré (NOR : MENH1411675A et MENH1411677A) modifiés par l'arrêté du 24 juin 2022*
- *Arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours (NOR : MENH2022402A)*
- *Décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique*

#### Annexes :

- *Notice COMPAS*
- 

Objet : bilan d'étape dans la procédure de titularisation des personnels enseignants et d'éducation stagiaires et contractuels BOE à compléter au plus tard le 28 janvier 2024.

Vous avez accepté d'assurer le tutorat d'un professeur ou CPE stagiaire pour l'année scolaire 2023-2024 et nous vous en remercions vivement.

Vos missions d'accompagnement et de suivi pédagogique vous ont été précisées lors de réunions organisées par les corps d'inspection en début d'année ou lors des échanges avec les formateurs académiques, chargés d'animer le réseau des tuteurs de stagiaires.

En complément de votre accompagnement, le stagiaire suit un parcours de formation organisé à l'INSPE s'il assure un demi-service d'enseignement, ou participe à des stages organisés par l'Ecole académique de la formation s'il assure un service d'enseignement à temps complet.

Après ces quelques mois d'enseignement, nous souhaitons recueillir votre avis sur le déroulement du début de cette année de stage et, le cas échéant, sur les difficultés éventuelles que le stagiaire pourrait rencontrer dans sa pratique professionnelle.

Les bilans d'étape se présentent sous forme de formulaire à compléter en ligne dans l'application COMPAS de suivi des stagiaires.

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir renseigner le formulaire « Bilan d'étape du tuteur terrain » de l'application COMPAS, accessible depuis le portail ARENA **au plus tard le 28 janvier 2024**.

Procédure pour le dépôt du bilan d'étape de votre stagiaire : <https://externet.ac-creteil.fr> (adresse du portail ARENA sur externet)

- A partir de ce portail (ARENA), s'authentifier à l'aide des identifiant et mot de passe de votre messagerie électronique académique
- Choisir la rubrique « Gestion des personnels »
- Cliquer sur « Suivi des enseignants stagiaires 2<sup>nd</sup> degré - Gestion » (dans la rubrique « Gestion des enseignants »)
- Cliquer sur le nom de votre stagiaire

*Une notice explicative est jointe à ce courrier.*

Par ailleurs, la fonctionnalité « Signalement » est à votre disposition à tout moment de l'année. En cas de difficulté importante repérée chez un ou une stagiaire, il vous est possible, en concertation avec le chef d'établissement du stagiaire, d'alerter le corps d'inspection en déposant un texte ou un document PDF dans la rubrique « Signalement » de la fiche du stagiaire de l'application COMPAS. Un message d'alerte est alors diffusé automatiquement auprès des inspecteurs de la discipline par voie électronique.

Je vous remercie vivement pour le travail de suivi et d'écoute que vous réalisez et vous souhaite une bonne continuation.

**Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil  
Directeur des relations et des ressources humaines  
Signé  
David BERAHA**